

C 422/19



Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Exp. : Bureau Sécurité juridique Bruxelles 1
Bd du Jardin Botanique n° 50, Boîte 3953 - 1000 Bruxelles

ATENOR SA
Mme Anne Devleminckx
Avenue Reine Astrid 92
1310 La Hulpe

Votre courrier du

Votre référence :

Notre référence :

2601D48/53 bis 2020/0513

Annexe(s) :

Page 1/1

Bruxelles, le 14 avril 2020

TITRE DE PROPRIETE

Le soussigné du Bureau Sécurité juridique Bruxelles 1 dont les bureaux sont situés à 1000 Bruxelles, Bd du Jardin Botanique n° 50, certifie par la présente que, *d'après notre documentation*, à ce jour,

Le(s) bien(s) immobilier(s) ci-dessous est (sont) la propriété de :

IMMO SILEX – PP 1/1

Commune de BRUXELLES

Situation du bien :

Rue de la Loi n° 93 / 97

Division cadastrale :

5^{ème} division

Désignation de la parcelle :

Section E Parcelle 219 R 4 P0000

Nature de la parcelle :

Bât. admin.

Superficie totale :

09 a 37 ca

Titre :

Acte d'acquisition du 30/03/2017

Fait à BRUXELLES, en deux exemplaires. Coût 15,00€ pour deux exemplaires.

Pour
Olivier DE KEMMETER
Expert financier

Les renseignements vous sont délivrés sur base des actes, déclarations, attestations et documents tels qu'ils sont connus et repris à ce jour dans les fichiers de l'Administration. La responsabilité du comptable de l'Etat ne peut être engagée si ces renseignements tels qu'ils sont connus ont été fidèlement reproduits

Bureau Sécurité juridique Bruxelles 1
Bd du Jardin Botanique 50, Boîte 3953 – 1000 Bruxelles
•Tél. : +32 (0)257 742 00
•E-mail : rzsj.bureau.bruxelles1@minfin.fed.be



Consultez votre dossier en ligne sur
www.myminf.be



ATENOR SA
Mme Anne Devleminckx
Avenue Reine Astrid 92
1310 LA HULPE

Votre courrier du

Votre référence :

Notre référence :

2601D48/53 bis 2020/0514

Annexe(s) :

Page 1/1

Bruxelles, le 14 avril 2020

TITRE DE PROPRIETE

Le soussigné du Bureau Sécurité juridique Bruxelles 1 dont les bureaux sont situés à 1000 Bruxelles, Bd du Jardin Botanique n° 50, certifie par la présente que, *d'après notre documentation*, à ce jour,

Le(s) bien(s) immobilier(s) ci-dessous est (sont) la propriété de :

LEASELEX – EMPH 1/1

FREELEX – PP GREVEE EMPH 1/1

Commune de BRUXELLES

Situation du bien :

Wetstr. n° 103 / 105

Division cadastrale :

5^{ème} division

Désignation de la parcelle :

Section E Parcelle 221 S 3

Nature de la parcelle :

Terr. bâtir

Superficie totale :

51 a 16 ca

Titre :

Acte du 12/01/2011 du Not. Marcelis LP

Fait à BRUXELLES, en deux exemplaires. Coût 15,00€ pour deux exemplaires.


Olivier DE KEMMETER
Expert financier

Les renseignements vous sont délivrés sur base des actes, déclarations, attestations et documents tels qu'ils sont connus et repris à ce jour dans les fichiers de l'Administration. La responsabilité du comptable de l'Etat ne peut être engagée si ces renseignements tels qu'ils sont connus ont été fidèlement reproduits





ATENOR SA
Mme Anne Devleminckx
Avenue Reine Astrid 92
1310 LA HULPE

Votre courrier du

Votre référence :

Notre référence :

2601D48/53 bis 2020/0512

Annexe(s) :

Page 1/1

Bruxelles, le 14 avril 2020

TITRE DE PROPRIETE

Le soussigné du Bureau Sécurité juridique Bruxelles 1 dont les bureaux sont situés à 1000 Bruxelles, Bd du Jardin Botanique n° 50, certifie par la présente que, *d'après notre documentation*, à ce jour,

Le(s) bien(s) immobilier(s) ci-dessous est (sont) la propriété de :

IMMO SILEX – PP 1/1

Commune de BRUXELLES

Situation du bien :

Rue de la Loi n° 91 **et** 91+

Division cadastrale :

5^{ème} division

Désignation de la parcelle :

Section E Parcelle 219S4 P0000 **et** 219T4 P0000/1

Nature de la parcelle :

Bât. bureau **et** maison (sous-sol/caféteria)

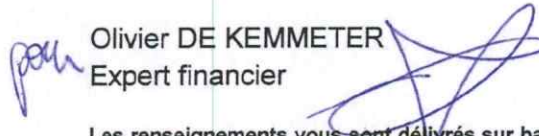
Superficie totale :

03 a 41 ca **et** 03 a 59 ca

Titre :

Acte des 29/03/2017 et 30/03/2017

Fait à BRUXELLES, en deux exemplaires. Coût 30,00€ pour deux exemplaires.


Olivier DE KEMMETER
Expert financier

Les renseignements vous sont délivrés sur base des actes, déclarations, attestations et documents tels qu'ils sont connus et repris à ce jour dans les fichiers de l'Administration. La responsabilité du comptable de l'Etat ne peut être engagée si ces renseignements tels qu'ils sont connus ont été fidèlement reproduits

